



Les questions à se poser avant de choisir sa téléassistance

Sur l'appareillage :

- ✓ Le déclencheur est-il étanche ? Sur quelle distance fonctionne-t-il ?
- ✓ Le télétransmetteur est-il opérationnel 24h/24, 7 jours/7 ? A qui est-il relié ?
- ✓ Qui se charge de l'installation ?
- ✓ Comment est assurée la maintenance de l'appareil ?
- ✓ Faut-il une installation téléphonique spécifique ? Si vous n'avez pas de ligne téléphonique, quelle solution vous est proposée ?
- ✓ Que vous est-il proposé en cas d'absence de l'entourage ?
- ✓ Quelle alternative en cas de coupure d'électricité ?

Sur le tarif :

- ✓ Y a-t-il des frais d'ouverture de dossier ?
- ✓ Quel est le coût de l'installation et de l'abonnement mensuel ?
- ✓ Y a-t-il une durée minimum d'engagement du contrat ou des frais de résiliation ?
- ✓ A quelle fréquence et sous quelle forme sont envoyées les factures ?
- ✓ Quelles sont les modalités de paiement ?
- ✓ Est-il possible de suspendre l'abonnement ?

La téléassistance est le dispositif idéal pour les personnes âgées encore autonomes mais fragiles qui souhaitent continuer de vivre en sécurité à leur domicile.



Ce dispositif peut être financé par votre caisse de retraite dans le cadre du plan d'aide.

TÉLÉASSISTANCE

Comment faire le bon choix ?



La téléassistance, la solution pour vivre en toute sérénité

La téléassistance permet d'alerter en cas :

- ❖ de chute, malaise,
- ❖ d'impossibilité de se relever du bain,
- ❖ de problèmes cardiaques ou respiratoires,
- ❖ d'insécurité,
- ❖ de tout autre besoin d'assistance.

La téléassistance est fortement recommandée lors d'un retour d'hospitalisation pour protéger les patients fragilisés et rassurer les proches.

Certains organismes de téléassistance proposent également un service d'écoute pour les personnes souffrant de solitude, d'angoisse, ou désirant tout simplement parler pour rompre l'isolement.

Choisir un matériel performant et simple d'utilisation

La téléassistance fonctionne grâce à deux équipements indispensables :

- ❖ **Le déclencheur**, qui se porte en médaillon ou en montre. Il permet de déclencher l'alarme par simple pression.
- ❖ **Le télétransmetteur** capte le signal et envoie un appel vers la centrale d'écoute. Les opérateurs de la centrale dialogueront avec vous en cas de besoin.

Se renseigner sur les tarifs et le contrat d'engagement

Les tarifs de téléassistance comportent habituellement deux parties :

- ❖ **Les frais d'installation** du matériel à payer en une fois. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de l'installation,
- ❖ **L'abonnement mensuel** au service de téléassistance.

Des options, généralement payantes sont possibles telles que le détecteur de chute ou encore la géo-localisation...

N'hésitez pas à comparer le prix et les services proposés par les organismes.



1 DÉCLENCHEMENT ET APPEL
Une chute, un malaise...
J'appuie sur mon médaillon



2 DIALOGUE
L'appel est pris en charge par la centrale d'écoute



3 INTERVENTION
La centrale prévient mes proches ou les secours si nécessaire

Bon à savoir
La téléassistance entre dans le cadre des services à la personne. À ce titre, vous pouvez bénéficier d'une déduction d'impôts.